

8 septembre 2014

Procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2014 à 20 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Pier-Hugo Chagnon
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Eric Laforge
siège numéro 6 : M. Pierre Laflamme

formant quorum sous la présidence du Monsieur le maire suppléant Pierre Laflamme.

Était absent : M. André Fafard, maire

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière.

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

112-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

113-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 juillet 2014

épargne courant	242 426.87
épargne à terme régulier	200 000.00
rachetable	373 340.21
TOTAL	815 767.08

Caisse recettes au 31 juillet 2014

TOTAL DES RECETTES	45 758.15
---------------------------	------------------

8 septembre 2014

SITUATION FINANCIÈRE AU 23 août 2014

épargne courant	265 221.15
épargne à terme régulier	200 000.00
rachetable	373 340.21
TOTAL	838 561.36

Caisse recettes au 31 août 2014

TOTAL DES RECETTES	76 266.85
---------------------------	------------------

114-14

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 71 475.99\$ du mois de juillet et de 39 817.87\$ du mois d'août.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Juillet

COMPTES PAYÉS : 54 361.39\$
SALAIRES PAYÉS : 17 114.60\$

71 475.99\$

Août

COMPTES PAYÉS : 27 455.14\$
SALAIRES PAYÉS : 12 362.73\$
39 817.87\$

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiment.

8 septembre 2014

115-14

DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE DE M. DOMINIC PAQUIN POUR LE LOT NUMÉRO 1 958 916

ATTENDU QUE M. Dominic Paquin adresse une demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour le lot numéro 1 958 916;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite combler les terrains vacants dans les îlots déstructurés de son territoire, du fait que seulement trois (3) terrains sont encore disponibles pour construction dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande fait partie d'un îlot déstructuré identifié au règlement de zonage de la municipalité en conformité à la « Politique de consolidation des secteurs déstructurés pour l'agriculture en zone agricole » du schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a déposé une demande à portée collective à la CPTAQ en 2012, dont elle s'est désistée depuis et que la propriété visée faisait partie des propriétés demandées par la MRC pour être utilisées à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la propriété visée a été retenue comme « ajout » (nouvelle résidence à autoriser) dans la contre-proposition faite par la CPTAQ lors de cet exercice;

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'utilisation à une autre fin qu'agricole adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. Dominic Paquin.

La demande est dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot numéro 1 958 916 dans la route Cloutier.

Le projet est conforme à la réglementation de zonage en vigueur.

116-14

DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE DE M. FRANCOIS LÉTOURNEAU POUR LE LOT NUMÉRO 1 958 914

ATTENDU QUE M. Francois Létourneau adresse une demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole pour le lot numéro 1 958 914;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite combler les terrains vacants dans les îlots déstructurés de son territoire, du

fait que seulement trois (3) terrains sont encore disponibles pour construction dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande fait partie d'un îlot déstructuré identifié au règlement de zonage de la municipalité en conformité à la « Politique de consolidation des secteurs déstructurés pour l'agriculture en zone agricole » du schéma d'aménagement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a déposé une demande à portée collective à la CPTAQ en 2012, dont elle s'est désistée depuis et que la propriété visée faisait partie des propriétés demandées par la MRC pour être utilisées à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la propriété visée a été retenue comme « ajout » (nouvelle résidence à autoriser) dans la contre-proposition faite par la CPTAQ lors de cet exercice;

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'utilisation à une autre fin qu'agricole adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par M. François Létourneau.

La demande est dans le but de construire une habitation unifamiliale isolée sur le lot numéro 1 958 914 dans la route Cloutier.

Le projet est conforme à la réglementation de zonage en vigueur.

117-14

LETTRE DE M. CAMILLE BOUVIER SUITE À LA DÉCISION DE LA CPTAQ

Après avoir fait lecture de votre lettre en date du 13 août dernier adressée à notre municipalité, concernant la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour les lots numéros 1 957 793 et 1 958 813.

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal vous informe qu'en ce qui concerne les demandes adressées à la CPTAQ, le pouvoir que possède la municipalité est d'appuyer les demandes des citoyens. La municipalité n'a aucune compétence ou pouvoir sur les orientations et les décisions que prend la CPTAQ.

Alors nous ne pouvons intervenir pour vous auprès de la CPTAQ.

8 septembre 2014

118-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-14 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 241-02 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON SANS
MODIFICATION

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-D'ACTON**

Préambule

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a adopté, le 11 juin 2002, le règlement de zonage numéro 241-02;

Attendu que le conseil souhaite modifier ledit règlement afin de revoir les dispositions relatives aux superficies maximales des bâtiments accessoires et de prévoir de nouvelles dispositions relatives au remplacement des bâtiments accessoires dérogatoires protégés par droits acquis;

Attendu que le Conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 3 mars 2014;

En conséquence, il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule "Règlement numéro 336-14 modifiant le règlement de zonage numéro 241-02 de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton".

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Hauteur et superficie des bâtiments accessoires

L'article 7.2.1.1.2 du règlement de zonage numéro 241-02 est modifié par le remplacement du tableau du paragraphe a) par le tableau suivant :

SUPERFICIE DE TERRAIN	Superficie maximale d'un bâtiment accessoire détaché	Superficie maximale de tous les bâtiments accessoires détachés
moins de 1 000 m ca	70 m ca, sans excéder la superficie de l'habitation	90 m ca, sans excéder 10 % de la superficie du terrain
1 000 m ca à 2 000 m ca	80 m ca	110 m ca, sans excéder 10% de la superficie du terrain
2 001 m ca à 5 000 m ca	100 m ca	130 m ca
plus de 5 000 m ca	100 m ca	200 m ca

Article 4 Remplacement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis

Le chapitre 18 du règlement de zonage numéro 241-02 est modifié par l'ajout, à la suite de l'article 18.3.3.2, d'un article se lisant comme suit :

18.3.3.3 Dispositions particulières relatives aux bâtiments accessoires

Malgré les dispositions prévues à l'article 18.3.3.1, un bâtiment accessoire dérogatoire protégé par droits acquis, autre qu'un bâtiment d'élevage, peut être remplacé par un bâtiment accessoire d'une même superficie à condition de respecter les dispositions suivantes :

- a) la hauteur maximale du nouveau bâtiment accessoire doit être conforme aux dispositions prévues aux articles 7.2.1.2 et 7.2.1.4.2 ;
- b) à l'extérieur du périmètre d'urbanisation, le nouveau bâtiment accessoire doit être implanté en respect des distances des lignes de propriété prévues à l'article 7.2.1.3.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-NAZAIRE-D'ACTON, LE 8 SEPTEMBRE 2014.

André Fafard
maire

Guylaine Bourgoin, GMA
directrice générale et
secrétaire trésorière

Avis de motion donné le : 3 mars 2014
Premier projet de règlement adopté le : 2 juin 2014
Projet de règlement transmis à la MRC le : 5 juin 2014
Avis de l'assemblée publique de consultation donné le : 19 juin 2014
Assemblée publique tenue le : 7 juillet 2014
Second projet de règlement adopté le : 7 juillet 2014
Projet de règlement ou avis transmis à la MRC le : _____
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum donné le : _____
Règlement adopté le : _____
Règlement transmis à la MRC le : _____
Certificat de conformité délivré par la MRC le : _____
Entrée en vigueur le : _____
Avis d'entrée en vigueur donné le : _____

Note: Les articles 3 et 4 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

*Préparé par le service de l'aménagement de la MRC d'Acton.
Le 8 mai 2014.*

119-14
TRAÇAGE DES LIGNES

Des soumissions incluant les taxes des compagnies suivantes sont reçues :

Lignes Maska :	5 374.15\$
Marquage et Traçage du Québec :	5 037.60\$

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager la compagnie Marquage et Traçage du Québec de St-Germain de Grantham pour effectuer nos lignage de rues pour 2014.

120-14
TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ

Voici les prix obtenus plus taxes pour les travaux de rapiéçage mécanisé pour une superficie d'environ 4162 pieds carrés dans le rang d'Upton, rang St-Augustin, chemin St-Hyacinthe et à côté du chalet des loisirs : Vallières asphalte : 8020\$ et Smith Asphalte : 10 500\$

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage Vallières Asphalte pour faire exécuter des travaux de rapiéçage mécanisé au coût approximatif de 8020.00\$.

8 septembre 2014

121-14

RECETTE D'ABRASIF

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions pour 400 tonnes d'abrasif pour la prochaine saison avec un taux de 25% et de 30% de sel. Les matériaux seront spécifiés aux soumissionnaires et des vérifications seront faites pour l'approvisionnement de sable qualifié répondant aux normes du MTQ.

Des prix seront demandés à la Carrière d'Acton Vale, Germain Blanchard Ltée et DPS de St-Théodore d'Acton.

122-14

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal renouvelle la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@.

Que M. André Fafard, maire et Mme Guylaine Bourgoïn, gma, directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer les documents nécessaires. La présente convention est d'une durée de 3 ans et prendra fin le 31 décembre 2017.

123-14

CHAUFFEURS DE CHARRUE POUR LA PROCHAINE SAISON

Il est proposé par Eric Laforge et résolu à l'unanimité de contacter les chauffeurs de l'an dernier, Messieurs Rémi Raymond et Oscar Dupré, afin de vérifier s'ils acceptent l'entente proposée.

Si jamais l'un des deux refuse, un offre d'emploi sera affichée dans les places publiques de la municipalité.

124-14

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que Messieurs Yvon Laforce et Jérémie Fontaine soient réengagés pour effectuer les travaux d'entretien de la patinoire comme l'an dernier.

Une annonce sera affichée dans les places publiques de la municipalité pour la prochaine saison considérant qu'en date de ce jour, au moins un poste est disponible. L'âge minimum est de 16 ans.

8 septembre 2014

125-14

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2014

CONSIDÉRANT que l'édition 2014 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets", organisée par *Action RE-buts*, se déroulera cette année du 18 au 26 octobre;

CONSIDÉRANT que la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Collard et résolu que le conseil de la *Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton* proclame la semaine du 18 au 26 octobre 2014, "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

126-14

ÉCLAIRAGE DANS LA RUE SAINT-ANTOINE

Il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande à Hydro Québec pour l'autorisation d'installer 2 luminaires supplémentaires dans la rue Saint-Antoine considérant que les poteaux sont déjà installés.

La dépense sera affectée au surplus accumulé.

POSITION DE LA MUNICIPALITÉ SUR LES COMPTEURS INTELLIGENTS

Après discussion, le conseil municipal laisse la responsabilité et le choix aux citoyens à savoir s'ils acceptent ou non l'installation d'un compteur intelligent sur leur propriété.

8 septembre 2014

ENTRETIEN DE LA VOIE FERRÉE SUR LE RANG BRODEUR

Considérant que la réparation de la voie ferrée sera exécutée par le CN, il sera demandé au Ministère des Transports d'installer de la signalisation en attendant que les travaux soient réalisés.

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC COOPTTEL

Pour faire suite au protocole d'entente entre la municipalité et Cooptel pour les résidences branchées à la fibre optique, nous recevons la facture de Cooptel.

Des vérifications doivent être faites par Cooptel afin d'apporter des correctifs à la facturation.

Mis à l'étude.

127-14

ACHAT DE FOURCHE POUR LE TRACTEUR

Après avoir vérifié le prix de fourches neuves et usagées pour installer sur notre tracteur, il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal achète une paire de fourches usagées de DPS de St-Théodore d'Acton au montant 800\$.

DISCUSSION SUR LA QUOTE-PART VERSÉE AU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE D'ACTON

Des éléments sont apportés pour fin de discussion sur la quote-part versée au Service des Loisirs de la Ville d'Acton pour les jeunes qui doivent s'inscrire à Acton Vale et qui pratiqueront leurs sports dans une autre ville.

Des explications seront demandées à la MRC d'Acton et à la ville.

L'ajournement est proposé à 21 heures 40 par M. Patrick Salvas, conseiller.

La reprise de l'assemblée est proposée à 21 heures 45 par M. Roger Collard.

8 septembre 2014

SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-NAZAIRE

Après discussion sur les services offerts dans notre municipalité, Guylaine Bourgoïn, directrice générale et secrétaire trésorière est nommée pour rencontrer Mme Jocelyne Perreault directrice de l'école à ce sujet.

RAPPORTS

- Roger Collard : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : le coût du contrat pour la vidange des fosses a diminué.

128-14

FIN DE L'ENTENTE RELATIVE AU SERVICE D'UN PRÉVENTIONNISTE

Résolution de la ville d'Acton Vale nous avisant qu'elle désire mettre fin à l'entente relative au service d'un préventionniste avec les municipalités de la MRC d'Acton.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la décision de la ville d'Acton Vale et que la dite entente se termine au 31 décembre 2014 et non au 30 avril 2015.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Lettre du Ministère des Transports confirmant la subvention du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local au montant de 59 304\$ pour l'année 2014 ;
- Lettre du MAMROT concernant la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ;
- Lettre de la SAAQ ayant pour objet le préavis de vérification mécanique ;
- Lettre du Ministère de la Sécurité publique concernant la nouvelle conseillère en sécurité civile ;
- Décision de la CPTAQ dans le dossier de monsieur Camille Bouvier ;
- Portrait de la municipalité envoyé par courriel au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant les stations d'épuration ;
- Documents relatifs au congrès de la FQM 2014 ;
- Communiqué de Presse de la FQM ayant pour objet la taxe sur l'essence et la confirmation du financement de notre municipalité ;

- Lettre de la FQM ayant pour objet le service postal canadien, un service de proximité essentiel pour nos communautés ;
- Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FQM tenue les 5 et 6 juin 2014 (résolution CA-2014-06-05/05 la situation des services postaux en milieu rural ;
- Courriel d'AQTR ayant pour objet les résultats de l'examen de certification dans le cadre de la formation signaleur de chantiers ;
- Invitation aux rencontres de Réseau Biblio de la Montérégie pour l'édition 2014-2015 ;
- Lettre de l'Assemblée Nationale Québec ayant pour objet l'ouverture officielle du bureau de la circonscription de Johnson à Acton Vale ;
- Invitation aux élus municipaux avec le Centre de Santé et des Services Sociaux Richelieu-Yamaska ;
- Invitation de l'ADMQ au colloque annuel ;
- Invitation à la rencontre du 20 septembre concernant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;
- Lettre de Postes Canada ayant pour objet les nouvelles heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Nazaire d'Acton ;
- Lettre de Fond jeunesse CDJL nous informant que la candidature de la bibliothèque a été retenue par le Comité de sélection pour participer à la prochaine étape de son programme 2014 ;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014 de la MRC d'Acton ;
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2014 de la MRC d'Acton ;
- Dépliant concernant la bourse d'accompagnement à la relève agricole pour la région d'Acton ;
- Lettre du CRÉ Montérégie Est concernant leurs projets afin de soutenir des initiatives concertées visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées sur le territoire de la Montérégie Est ;
- Lettre adressée à M. Aimé Riendeau le remerciant pour son travail accompli en tant que gardien d'enclos ;
- Communiqué de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre la réduction à la source...je fais ma part !;
- Communiqué de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre des services de récupération à l'année...gratuits;
- Certificat d'assurance pour le Festival du Porc envoyé à notre assureur;
- Courriel de la MRC d'Acton ayant pour objet les rapports d'activités en sécurité incendie ;
- Lettre du CDRN ne demandant pas de rencontre avec le conseil à cause des employés en congé mais nous mettrons au courant du Projet d'aménagement par massif;
- Budget annuel d'exploitation 2015 d'Aquatech ;
- Bulletin Info-Services, septembre 2014, volume 4, numéro 3 ;
- Lettre d'Eau Labrador ayant pour objet le changement de l'adresse de réception des paiements par la poste ;

- Courriel de Xittel concernant leurs installations pour le Festival du Porc de Saint-Nazaire ;
- Offre de services de Medial Conseil Santé Sécurité ;
- Offre de services du Garage J. Fortier ;
- Invitation d'Encan Ouellette à l'encan du 20 septembre 2014 ;
- Publicité d'Équipement de Bureau Réal Verville enr.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de question est réservée au public.

Aucune question

RÉSERVE D'ABRASIF

Il y a discussion sur l'entreposage de l'abrasif pour la prochaine saison. Un estimé sera soumis à la réunion du mois d'octobre.

129-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pier-Hugo Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 23 heures.

Pierre Laflamme
Maire suppléant

Guylaine Bourgoïn, gma
Directrice générale et
secrétaire trésorière